Jour de séance 39

le vendredi 16 mars 2018

9h

Prière.

M. Jeff Carr accueille à la Chambre M. Jack Carr, ancien député progressiste-conservateur provincial de New Maryland—Sunbury-Ouest (2008-2014). M. Jody Carr se joint à M. Jeff Carr à cet égard.

Le premier ministre accueille à la Chambre M. Greg Byrne, c.r., ancien député libéral provincial de Fredericton-Fort Nashwaak (1995-1999) et de Fredericton-Lincoln (2006-2010), ainsi que M. Donald Arseneault, ancien député libéral provincial de Dalhousie—Restigouche-Est (2003-2014) et de Campbellton-Dalhousie (2014-2017).

Pendant les déclarations de députés, le président de la Chambre accorde du temps de parole additionnel aux parlementaires qui ne se représenteront pas aux élections de septembre 2018.

Sur la motion de l'hon. M. Doucet, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 6 novembre 2018, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que, après la troisième lecture, la sanction royale aura lieu.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

45, Loi sur les emprunts de 2018.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

S.H. la lieutenante-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint suppléant donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 11, Loi sur la transparence des engagements électoraux;
- 16, Loi sur la réglementation du cannabis;
- 17, Loi constituant la Société de gestion du cannabis;
- 18, Loi sur le Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis;
- Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick;
- 30, Loi modifiant la Loi sur les assurances;
- 31, Loi modifiant la Loi créant le Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées;
- 34, Loi sur le vieillissement en santé et les soins de longue durée;
- 35, Loi modifiant la Loi de 1998 sur Edmundston;
- 37, Loi modifiant la Loi sur les élections municipales;
- 39, Loi sur les changements climatiques;
- 42, Loi sur la publicité gouvernementale;
- 43, Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur;
- 44, Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi;
- 45, Loi sur les emprunts de 2018;
- 47, Loi supplémentaire de 2016-2017 (1) portant affectation de crédits.

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes:

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenante-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative, s'étant appliquée avec diligence à l'étude des diverses affaires dont il est fait mention dans le discours qu'il vous a plu de prononcer à l'ouverture de la session et d'autres questions d'intérêt pour la population de la province, soumet humblement à l'approbation de Votre Honneur un projet de loi intitulé *Loi de 2018-2019 portant affectation de crédits* (projet de loi 46).

Son Honneur répond :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes:

Son Honneur remercie les sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi.

Il plaît à Son Honneur de faire la déclaration suivante :

Merci beaucoup à vous tous pour le travail que vous faites dans cette Chambre, dans vos circonscriptions et partout en province. Notre démocratie est meilleure grâce à vous. Merci.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

La séance est levée à 13 h 12, sur la motion de M. Albert, appuyé par $\rm M^{me}$ Dubé.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

Commission des droits de la personne,	
2016-2017	(23 mars 2018);
Bureau du vérificateur général,	
rapport sur le rendement 2016-2017	(29 mars 2018);
bureau du défenseur du consommateur	
en matière d'assurances, 2017	(3 avril 2018);
Bureau du vérificateur général,	
plan d'activités de 2018-2019	(5 avril 2018);
vérificatrice générale, volume I, 2018	(12 juin 2018);
commissariat aux langues officielles,	
2017-2018	(20 juin 2018);
Corporation de financement des municipalités,	
2017	(25 juin 2018);

66-67	Elizabeth I	1, 2017-2018	

16	mars
----	------

Recycle NB, 2017	(3 juillet 2018);
Société des loteries et des jeux, 2016-2017	(4 juillet 2018);
Élections Nouveau-Brunswick, 2017-2018	(5 juillet 2018) ;
Société de l'inclusion économique et sociale,	
2017-2018	(6 juillet 2018);
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick,	
2017-2018	(12 juillet 2018);
Commission des services financiers et	
des services aux consommateurs, 2017-2018	(19 juillet 2018);
états de divulgation publique déposés	
conformément au paragraphe 20(7) de la <i>Loi</i>	
sur les conflits d'intérêts des membres, 2017	(19 juillet 2018);
comptes publics pour l'exercice terminé	
le 31 mars 2018, volume 1	
(états financiers consolidés)	(21 août 2018);
Bureau d'intervenant public, une unité du	
Cabinet du procureur général, 2017-2018	(22 août 2018);
Autres rapports	
Élections Nouveau-Brunswick :	
Plan stratégique, 2018-2027	(29 mars 2018);
projet de modification des droits relatifs au programme	
de panneaux de logos du ministère	
des Transports et de l'Infrastructure	
(Loi sur les droits à percevoir)	(10 avril 2018);
Rapport d'évaluation du plan sur les langues	
officielles : Le bilinguisme officiel : une valeur	
fondamentale : Évaluation des plans d'action	(
ministériels de la deuxième année, Juin 2018	(25 juin 2018);
Pétitions	
réponses aux pétitions 14 et 15	(27 mars 2018);
réponse à la pétition 16	(11 avril 2018).